

soudanais au Canada.

8. Considérant la réaction du gouvernement du Canada aux recommandations du rapport de la mission Harker, les Canadiens devraient exercer des pressions pour aider les Soudanais à s'exprimer en faveur du processus de paix et à mettre à profit l'expérience du réseau international.

2.2 Mécanismes permettant au Canada d'appuyer les droits de la personne et la société civile au Soudan

1. La gravité des violations des droits de la personne au Soudan, dans toutes les régions, requiert une action plus vigoureuse de la part de la communauté internationale. Pour effectuer une surveillance systématique et un suivi constant, le Canada devrait créer un équilibre entre son bureau de Khartoum et une présence égale dans le sud du pays afin de surveiller le respect des droits de la personne. On s'entend pour dire que le gouvernement du Soudan (GS) ne répond qu'à des pressions internationales fortes et soutenues; pour appuyer les Soudanais qui luttent pour leurs droits fondamentaux, il est essentiel de contrer les tentatives du gouvernement du Soudan d'embellir son image (faire rater l'« opération charme ») en faisant connaître la vérité sur l'envergure et la gravité des violations des droits de la personne. Parmi les secteurs qui nécessitent une attention internationale plus soutenue, mentionnons :

- les déplacements forcés et les conditions inhumaines vécues par les personnes déplacées;
- le bombardement d'établissements civils, tels que les hôpitaux et les écoles, et l'absence d'accès à l'aide humanitaire;
- l'esclavage et les insuffisances du travail du comité chargé d'empêcher, en réaction, les enlèvements;
- la violation systématique des droits des femmes;
- la discrimination et l'inaptitude à respecter le droit à l'éducation de base;
- l'accès inéquitable aux services de santé - inexistant dans de nombreuses régions du sud;
- la loi sur l'ordre public du GS, qui constitue une violation des droits fondamentaux;
- les violations des droits des enfants et de leur sécurité, qui nécessitent une attention immédiate;
- la torture et la dénégaration des droits les plus fondamentaux des personnes emprisonnées;
- les violations systématiques du droit à la liberté de religion;
- le déni des droits civils, tels que les droits à la démocratie et à la liberté d'association, et la non-application des droits reconnus par la constitution, utilisée par le GS comme paravent pour dissimuler ses abus.

2. On presse le gouvernement du Canada (GC) de convaincre le gouvernement du Soudan (GS) de permettre aux ONG nationales et internationales d'aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), et de faire en sorte que la planification des camps pour les PDI ainsi que leur approvisionnement en biens et services soient grandement améliorés. Le gouvernement du Canada devrait faire tout en son pouvoir pour assurer le droit et la liberté des ONG soudanaises d'aider les personnes déplacées dans le pays. La circulation de l'aide aux Nubiens et aux personnes qui vivent dans la région du Nil Bleu, au sud, est un sujet de préoccupation particulier.

3. Il est urgent d'agir de façon à habiliter l'OLS (Operation Lifeline Sudan) à résoudre avec le SPLM (Sudan Peoples Liberation Movement) tous les problèmes qui demeurent en suspens entre ces deux parties concernant le Protocole d'entente afin que l'aide de l'OLS destinée aux